



52 Elizabeth II
A.D. 2003
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 41

Wednesday, March 19, 2003

Le mercredi 19 mars 2003

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cochrane
Atkins	Comeau
Austin	Cook
Bacon	Cools
Baker	Corbin
Banks	Cordy
Beaudoin	Day
Biron	De Bané
Bryden	Di Nino
Buchanan	Doody
Callbeck	Fairbairn
Carstairs	Fitzpatrick
Chaput	Forrestall
Christensen	Fraser

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Comeau
Atkins	Cook
Austin	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Banks	Day
Beaudoin	De Bané
Biron	Di Nino
Bryden	Doody
Buchanan	*Eyton
Callbeck	Fairbairn
*Carney	*Finnerty
Carstairs	Fitzpatrick
*Chalifoux	Forrestall
Chaput	Fraser
Christensen	Furey
Cochrane	Gauthier

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey	LeBreton	Ringuette
Gauthier	Lynch-Staunton	Rivest
Gill	Maheu	Robichaud
Grafstein	Mahovlich	Roche
Graham	Meighen	Rompkey
Gustafson	Milne	Rossiter
Hays	Moore	Setlakwe
Hubley	Morin	Smith
Joyal	Murray	Sparrow
Kelleher	Oliver	Stollery
Keon	Pépin	Stratton
Kinsella	Poulin (Charette)	Tkachuk
LaPierre	Poy	Watt
Lapointe	Prud'homme	Wiebe

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gill	Maheu	Roche
Grafstein	Mahovlich	Rompkey
Graham	Meighen	Rossiter
Gustafson	*Merchant	*St. Germain
Hays	Milne	Setlakwe
Hubley	Moore	*Sibbeston
Joyal	Morin	Smith
Kelleher	Murray	Sparrow
*Kenny	Oliver	*Spivak
Keon	*Pearson	Stollery
Kinsella	Pépin	Stratton
LaPierre	Poulin (Charette)	Tkachuk
Lapointe	Poy	Watt
*Lawson	Prud'homme	Wiebe
LeBreton	Ringuette	
*Léger	Rivest	
Lynch-Staunton	Robichaud	

PRAYERS

WRITTEN DECLARATION OF ROYAL ASSENT

The Honourable Speaker *pro tempore* informed the Senate that the following communication had been received:

RIDEAU HALL

March 19, 2003

Mr. Speaker:

I have the honour to inform you that the Right Honourable Adrienne Clarkson, Governor General of Canada, signified royal assent by written declaration to the bill listed in the Schedule to this letter on the 19th day of March, 2003, at 10:01 a.m.

Yours sincerely,

Le secrétaire du gouverneur général,

Barbara Uteck

The Secretary to the Governor General

The Honourable
The Speaker of the Senate
Ottawa

Schedule

Bill Assented To

Wednesday, March 19, 2003

An Act to promote physical activity and sport
(*Bill C-12, Chapter 2, 2003*)

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

INTRODUCTION AND FIRST READING OF GOVERNMENT BILLS

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-2, An Act to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Christensen moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

DÉCLARATION ÉCRITE DE SANCTION ROYALE

L'honorable Présidente intérimaire informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL

Le 19 mars 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite au projet de loi mentionné à l'annexe de la présente lettre le 19 mars 2003 à 10 h 1.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

Annexe

Projet de loi ayant reçu la sanction royale

Le mercredi 19 mars 2003

Loi favorisant l'activité physique et le sport
(*projet de loi C-12, chapitre 2, 2003*)

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Christensen propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-15, An Act to amend the Lobbyists Registration Act, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

A Message was brought from the House of Commons with a Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts, to which they desire the concurrence of the Senate.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poulin, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ANSWERS TO WRITTEN QUESTIONS

Pursuant to Rule 25(2), the Honourable Senator Robichaud, P.C., tabled the following:

Reply to Question No. 5, dated December 3, 2002, appearing on the Order Paper in the name of the Honourable Senator Forrestall, respecting the costs involved in deploying Canadian Forces personnel and equipment to theatres of operation.—Sessional Paper No. 2/37-287S.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 7 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Maheu, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet un message avec un projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poulin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Conformément au paragraphe 25(2) du Règlement, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit:

Réponse à la question n° 5, en date du 3 décembre 2002, inscrite au Feuilleton au nom de l'honorable sénateur Forrestall, concernant les argents engagés pour fins de transport du personnel et matériel des Forces canadiennes dans les théâtres d'opérations.—Document parlementaire n° 2/37-287S.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

OTHER

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator LeBreton calling the attention of the Senate to the legacy of waste during the Martin-Chrétien years.

After debate,

The Honourable Senator Bryden moved, seconded by the Honourable Senator Christensen, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the following resolution, encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution, be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs for consideration and report before June 30, 2003:

WHEREAS Canada is a founding member State of the Organization for Security and Economic Co-operation in Europe (OSCE) and the 1975 Helsinki Accords;

WHEREAS all the participating member States to the Helsinki Accords affirmed respect for the right of persons belonging to national minorities to equality before the law and the full opportunity for the enjoyment of human rights and fundamental freedoms and further that the participating member States recognized that such respect was an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation between themselves and among all member States;

WHEREAS the OSCE condemned anti-Semitism in the 1990 Copenhagen Concluding Document and undertook to take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;

WHEREAS the 1996 Lisbon Concluding Document of the OSCE called for improved implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms and urged participating member States to address the acute problem of anti-Semitism;

WHEREAS the 1999 Charter for European Security committed Canada and other participating members States to counter violations of human rights and fundamental freedoms, including freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism;

WHEREAS on July 8, 2002, at its Parliamentary Assembly held at the Reichstag in Berlin, Germany, the OSCE passed a unanimous resolution, as appended, condemning the current anti-Semitic violence throughout the OSCE space;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged all member States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic and to issue strong, public declarations condemning the depredations;

AUTRES

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur LeBreton, attirant l'attention du Sénat sur l'héritage de gaspillage des années Martin-Chrétien.

Après débat,

L'honorable sénateur Bryden propose, appuyé par l'honorable sénateur Christensen, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que la résolution suivante, qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour étude et rapport avant le 30 juin 2003:

Attendu :

que le Canada est un pays fondateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'accord d'Helsinki de 1975;

que tous les États membres de l'accord d'Helsinki ont affirmé leur respect du droit des individus qui appartiennent à une minorité nationale d'être égaux devant la loi et de bénéficier pleinement des droits humains et des libertés fondamentales et que les États membres reconnaissent que c'est là un élément essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre les individus et les États membres;

que l'OSCE a condamné l'antisémitisme dans le Document de clôture Copenhague 1990 et a pris les mesures nécessaires pour protéger les individus de la violence antisémite;

que le Document de clôture Lisbonne 1996 de l'OSCE a réclamé la mise en oeuvre améliorée de tous les engagements humanitaires, en particulier ceux concernant les droits de la personne et les libertés fondamentales et a exhorté les États membres à combattre le grave problème de l'antisémitisme;

que dans la Charte de 1999 sur la sécurité européenne, le Canada et d'autres États membres se sont engagés à combattre les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme;

que le 8 juillet 2002, lors de son assemblée parlementaire tenue au Reichstag, à Berlin (Allemagne), l'OSCE a adopté à l'unanimité une résolution (ci-jointe) condamnant les actes antisémites commis actuellement sur le territoire de l'OSCE;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé tous les États membres à reconnaître publiquement la violence exercée à l'encontre des juifs et des propriétés culturelles juives comme étant de la violence antisémite, et à dénoncer avec vigueur ces actes de violence;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution called on all participating member States to combat anti-Semitism by ensuring aggressive law enforcement by local and national authorities;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged participating members States to bolster the importance of combating anti-Semitism by exploring effective measures to prevent anti-Semitism and by ensuring that laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution also encouraged all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries;

WHEREAS the alarming rise in anti-Semitic incidents and violence has been documented in Canada, as well as Europe and worldwide.

Appendix

RESOLUTION ON ANTI-SEMITIC VIOLENCE IN THE OSCE REGION Berlin, 6 - 10 July 2002

1. Recalling that the OSCE was among those organizations which publicly achieved international condemnation of anti-Semitism through the crafting of the 1990 Copenhagen Concluding Document;
2. Noting that all participating States, as stated in the Copenhagen Concluding Document, commit to “unequivocally condemn” anti-Semitism and take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;
3. Remembering the 1996 Lisbon Concluding Document, which highlights the OSCE’s “comprehensive approach” to security, calls for “improvement in the implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms”, and urges participating States to address “acute problems”, such as anti-Semitism;
4. Reaffirming the 1999 Charter for European Security, committing participating States to “counter such threats to security as violations of human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism”;
5. Recognizing that the scourge of anti-Semitism is not unique to any one country, and calls for steadfast perseverance by all participating States;

The OSCE Parliamentary Assembly:

6. Unequivocally condemns the alarming escalation of anti-Semitic violence throughout the OSCE region;

que la résolution de Berlin de 2002 a exhorté tous les États membres à combattre l’antisémitisme en demandant aux autorités locales et nationales d’appliquer sévèrement la loi;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé les États membres à réitérer l’importance de la lutte contre l’antisémitisme en explorant des moyens efficaces pour prévenir l’antisémitisme et en s’assurant que les lois, les règlements, les pratiques et les politiques sont conformes aux engagements de l’OSCE à l’égard de l’antisémitisme;

que la résolution de Berlin de 2002 a aussi encouragé les délégués de l’assemblée parlementaire à condamner avec force et sans condition les manifestations de violence antisémite dans leurs pays respectifs;

qu’une augmentation alarmante des incidents et de la violence antisémites a été observée au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde.

Annex

RESOLUTION SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE DANS L’ESPACE DE L’OSCE Berlin, 6 - 10 juillet 2002

1. Rappelant que l’OSCE, en élaborant le document de Copenhague de 1990, a figuré parmi les organisations qui ont réussi à obtenir de la communauté internationale qu’elle condamne publiquement l’antisémitisme;
2. Notant que tous les États participants, comme indiqué dans le Document de Copenhague, s’engagent à « condamner sans équivoque » l’antisémitisme et à prendre des mesures efficaces pour protéger les personnes de tout acte de violence antisémite;
3. Rappelant le Document de Lisbonne 1996, qui met en lumière « l’approche globale » de la sécurité adoptée par l’OSCE, appelle à « des progrès en matière d’exécution de tous les engagements intéressant la dimension humaine, eu égard en particulier aux droits de l’homme et aux libertés fondamentales », et engage les États participants à s’attaquer aux « problèmes aigus », tels que l’antisémitisme;
4. Réaffirmant la Charte de sécurité européenne adoptée à Istanbul en 1999, qui engage les États participants à « contrer les menaces pour la sécurité que constituent les violations des droits de l’homme et des libertés fondamentales, y compris de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, et les manifestations d’intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d’antisémitisme »;
5. Reconnaissant que le fléau de l’antisémitisme n’est pas propre à un quelconque pays, et invitant les États participants à faire preuve d’une persévérance inébranlable à cet égard;

L’Assemblée parlementaire de l’OSCE

6. Condamne sans équivoque l’inquiétante recrudescence de la violence antisémite dans tout l’espace de l’OSCE;

7. Voices deep concern over the recent escalation in anti-Semitic violence, as individuals of the Judaic faith and Jewish cultural properties have suffered attacks in many OSCE participating States;
 8. Urges those States which undertake to return confiscated properties to rightful owners, or to provide alternative compensation to such owners, to ensure that their property restitution and compensation programmes are implemented in a non-discriminatory manner and according to the rule of law;
 9. Recognizes the commendable efforts of many post-communist States to redress injustices inflicted by previous regimes based on religious heritage, considering that the interests of justice dictate that more work remains to be done in this regard, particularly with regard to individual and community property restitution compensation;
 10. Recognizes the danger of anti-Semitic violence to European security, especially in light of the trend of increasing violence and attacks regions wide;
 11. Declares that violence against Jews and other manifestations of intolerance will never be justified by international developments or political issues, and that it obstructs democracy, pluralism, and peace;
 12. Urges all States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic, as well as to issue strong, public declarations condemning the depredations;
 13. Calls upon participating States to ensure aggressive law enforcement by local and national authorities, including thorough investigation of anti-Semitic criminal acts, apprehension of perpetrators, initiation of appropriate criminal prosecutions and judicial proceedings;
 14. Urges participating States to bolster the importance of combating anti-Semitism by holding a follow-up seminar or human dimension meeting that explores effective measures to prevent anti-Semitism, and to ensure that their laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism; and
 15. Encourages all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries and at all regional and international forums.
7. Se déclare vivement préoccupée par la récente recrudescence d'actes de violence antisémites, des personnes de religion juive et le patrimoine culturel juif ayant fait l'objet d'attaques dans de nombreux États participants de l'OSCE;
 8. Demande instamment aux États qui s'engagent à restituer les biens confisqués à leurs propriétaires légitimes ou à défaut à les indemniser de veiller à ce que leurs programmes de restitution et d'indemnisation soient mis en oeuvre de façon non discriminatoire et conformément aux règles du droit;
 9. Reconnaît les efforts louables déployés par de nombreux États post-communistes pour réparer les injustices commises par les précédents régimes en ce qui concerne le patrimoine religieux, étant entendu qu'il reste dans l'intérêt de la justice beaucoup à faire à cet égard, notamment pour ce qui est de la restitution des biens individuels et collectifs ou de l'indemnisation correspondante;
 10. Consciente du danger que représente la violence antisémite pour la sécurité européenne, compte tenu en particulier de la tendance à une intensification de la violence et des attaques dans toute la région;
 11. Déclare que les événements sur la scène internationale ou les questions politiques ne justifieront jamais la violence à l'égard des juifs ou toute autre manifestation d'intolérance, et que cette violence fait obstacle à la démocratie, au pluralisme et à la paix;
 12. Demande instamment à tous les États de faire des déclarations publiques reconnaissant que la violence à l'égard des juifs et du patrimoine culturel juif constitue un acte d'antisémitisme, et de diffuser des déclarations publiques condamnant fermement les déprédations;
 13. Invite les États participants à faire en sorte que les administrations locales et nationales appliquent la loi avec fermeté, notamment en enquêtant sur les actes criminels antisémites, en appréhendant leurs auteurs, et en engageant les poursuites pénales et les procédures judiciaires appropriées;
 14. Demande instamment aux États participants d'accorder davantage d'importance à la lutte contre l'antisémitisme en organisant un séminaire de suivi ou une réunion sur la dimension humaine en vue d'étudier des mesures efficaces pour prévenir l'antisémitisme, et à faire en sorte que leurs lois, règlements, pratiques et politiques soient conformes aux engagements pertinents pris au titre de l'OSCE face à l'antisémitisme; et
 15. Encourage tous les représentants à l'Assemblée parlementaire à condamner énergiquement et sans réserve les manifestations de violence antisémites dans leurs pays respectifs et au sein de toutes les instances régionales et internationales.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30 the motion was modified in the first paragraph thereof by replacing the words "Foreign Affairs" by the words "Human Rights".

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée, au premier paragraphe, en remplaçant les mots « affaires étrangères » et par les mots « droits de la personne ».

The Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Roche, that further debate on the motion, as modified, be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Gauthier:

That the Standing Senate Committee on Transport and Communications be authorized to examine and report on the current state of Canadian media industries; emerging trends and developments in these industries; the media's role, rights, and responsibilities in Canadian society; and current and appropriate future policies relating thereto; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than Wednesday, March 31, 2004,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Stratton, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the motion be amended by removing all the words after the word "authorized" and adding the following:

"to study the appropriate role of public policy in helping to ensure that Canadian news media remains healthy, independent and diverse, given changes in the media in recent years, notably globalization, technological change, convergence and concentration of ownership; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than Wednesday, March 31, 2004."

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was negatived, on division.

The question then being put on the main motion, it was adopted.

Orders No. 16, 6 (inquiries), 4 (motion), 11, 7, 3 (inquiries), 7 (motion), 8, 9, 2 (inquiries) and 5 (motion) were called and postponed until the next sitting.

INQUIRIES

The Honourable Senator Lynch-Staunton called the attention of the Senate to the Budget presented by the Minister of Finance in the House of Commons on February 18, 2003.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., for the Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That all remaining items on the Notice Paper be postponed until the next sitting.

L'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Roche, que la suite du débat sur la motion, telle que modifiée, soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Gauthier,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, l'état actuel des industries de médias canadiennes; les tendances et les développements émergents au sein de ces industries; le rôle, les droits, et les obligations des médias dans la société canadienne; et les politiques actuelles et futures appropriées par rapport à ces industries; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le mercredi 31 mars 2004.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Stratton, appuyée par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que la motion soit modifiée par la suppression des mots qui suivent le mot « autorisé » et l'ajout de ce qui suit:

« à examiner le rôle approprié des politiques publiques pour faire en sorte que les médias d'information au Canada préservent leur vigueur, les indépendance et leur diversité, étant donné les changements survenus dans les médias au cours des dernières années, notamment la mondialisation, les progrès technologiques, la convergence et la concentration de la propriété; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le mercredi 31 mars 2004. ».

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 16, 6 (interpellations), 4 (motion), 11, 7, 3 (interpellations), 7 (motion), 8, 9, 2 (interpellations) et 5 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Lynch-Staunton attire l'attention du Sénat sur le budget présenté par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 18 février 2003.

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que tous les points qui restent au Feuilleton des avis soient différés à la prochaine séance.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the *Employment Equity Act (Labour)* for the year 2002, pursuant to the *Act*, S.C. 1995, c. 44, s. 20.—Sessional Paper No. 2/37-278.

Report of the Canadian Forces Housing Agency for the fiscal year ended March 31, 2002.—Sessional Paper No. 2/37-279.

Report of the Old Port of Montreal Corporation for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-280.

Summaries of the Corporate Plan for 2003-07 and the Operating and Capital Budgets for 2003 of the Great Lakes Pilotage Authority Ltd., pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/37-281.

Summaries of the Corporate Plan for 2003-07 and the Operating and Capital Budgets for 2003 of the Laurentian Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/37-282.

Summaries of the Corporate Plan for 2003-07 and the Operating and Capital Budgets for 2003 of the Pacific Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/37-283.

Report of the Office of the Superintendent of Financial Institutions for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Pension Benefits Standards Act*, R.S.C. 1985, c. 32 (2nd Supp.), s. 40.—Sessional Paper No. 2/37-284.

List of Commissions issued for the year 2002, pursuant to the *Public Officers Act*, R.S.C. 1985, c. P-31, s. 4.—Sessional Paper No. 2/37-285.

Notice of opinion concerning Regulations amending the Importation and Exportation of Firearms Regulations (Individuals) (P.C. 2002-2066), Regulations amending the Authorization to Export or Import Firearms Regulations (Businesses) (P.C. 2002-2067), Regulations amend the Gun Shows Regulations (P.C. 2002-2068) and Regulations amending the Public Agents Firearms Regulations (P.C. 2002-2069), pursuant to the *Firearms Act*, S.C. 1995, c. 39, sbs. 119(4).—Sessional Paper No. 2/37-286.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:34 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (Travail)* pour l'année 2002, conformément à la *Loi*, L.C. 1995, ch. 44, art. 20.—Document parlementaire n° 2/37-278.

Rapport sur l'Agence de logement des Forces canadiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.—Document parlementaire n° 2/37-279.

Rapport de la Société du Vieux-Port de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-280.

Sommaires du plan d'entreprise de 2003-2007 et des budgets d'investissement et d'immobilisation de 2003 de l'Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-281.

Sommaires du plan d'entreprise de 2003-2007 et des budgets d'exploitation et d'investissement de 2003 de l'Administration de pilotage des Laurentides, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-282.

Sommaires du plan d'entreprise de 2003-2007 et des budgets d'exploitation et d'immobilisations de 2003 de l'Administration de pilotage du Pacifique, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-283.

Rapport du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension*, L.R.C. 1985, ch. 32 (2^e suppl.), art. 40.—Document parlementaire n° 2/37-284.

Liste des commissions émises durant l'année 2002, conformément à la *Loi sur les fonctionnaires publics*, L.R.C. 1985, ch. P-31, art. 4.—Document parlementaire n° 2/37-285.

Notification concernant le Règlement modifiant le Règlement sur l'importation et l'exportation d'armes à feu (particuliers) (C.P. 2002-2066), le Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'exportation ou d'importation d'armes à feu (entreprises) (C.P. 2002-2067), le Règlement modifiant le Règlement sur les expositions d'armes à feu (C.P. 2002-2068) et le Règlement modifiant le Règlement sur les armes à feu des agents publics (C.P. 2002-2069), conformément à la *Loi sur les armes à feu*, L.C. 1995, ch. 39, par. 119(4).—Document parlementaire n° 2/37-286.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 34 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5